

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 5 MAI 2021 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le cinq Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS.

Absent : Stéphane LAFAY

Absents excusés : Jean-Marc GOUJAT et Jean-Marc BERNAY

Pouvoirs : Jean-Marc GOUJAT a donné pouvoir à Mathieu ARSALE et Jean-Marc BERNAY a donné pouvoir à Fabienne BEAUJEU

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==**==**==**==**==

Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour : l'achat de la parcelle AB 291 de 7 m² au lieu-dit la Croix et le tirage au sort de la vente d'herbe du pré Mazille.

a) Achat parcelle

Le propriétaire est Monsieur Maurice Charruel.

La commune l'achète pour 1 € symbolique et les frais de vente seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve cet achat à l'unanimité et il autorise le Maire a signé tout document relatif à ce dernier.

b) Tirage au sort de la vente d'herbe

Trois candidats ont fait une offre. Il s'agit de DENOYEL Frères, M. MONDIERE Guy et M. PERRIN Nicolas. Le tirage a eu lieu, ce sont les Frères DENOYEL qui vont pouvoir exploiter le pré.

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Avis sur l'arrêt du PLUI

Le Conseil Municipal désapprouve une nouvelle fois le projet de PLUI : 9 Contres et une Abstention Marc OJARDIAS. Il est défavorable à l'implantation de 7 constructions sur une parcelle (AB68) totalisant seulement 4000m².

Il souhaiterait réintégrer dans le programme d'urbanisme les parcelles :

- Parcelle AB 182, 107 impasse de la Roseraie
- Parcelle A553, impasse la Pinée
- Parcelle A1243, lieu-dit L'étang
- Parcelle A1024, lieu-dit La Vivre, route Napoléon
- Parcelle AB 289, lieu-dit la Croix
- Parcelle A624, lieu-dit les carrières

Le Conseil émet des réserves sur les propositions d'aménagement des abords de RN7 notamment quant à leur financement.

L'équipe municipale déplore une disparité persistante des dotations d'urbanisme entre certaines communes.

Elle estime que Neaux offre toutes les conditions (accès proche RN7 et voie rapide, terrains et réseaux appropriés) pour un développement harmonieux des zones artisanales et habitables.

Elle soulève également que le chiffre indiquant le nombre d'habitants reliés à l'assainissement collectif semble inexact car il ne prend pas en compte les foyers utilisant un système privé.

Le projet de PLUI est consultable sur le site internet de la COPLER.

Il sera soumis à l'avis du public qui pourra formuler ses observations dans le cadre de l'enquête publique :

- A Neaux, le vendredi 11 juin de 9h à 12h.
- Dans les autres villages de la COPLER ou au siège de cette dernière mais sur RDV.

3. Avis sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021-2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la semaine de 4 jours.

4. Approbation de devis de travaux de voirie supplémentaires

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le devis de l'entreprise Pontille pour un montant total de 18441.60€.

Cette dernière interviendra pour réaliser la réfection de la voirie sur le chemin de fer, Chemin Allier, Chemin de la Moussière, Chemin Cantin et devant la pizzeria.

5. Avis sur l'achat d'un écran et vidéoprojecteur pour la salle des fêtes

Afin de compléter avantageusement l'équipement de la salle des fêtes, un devis a été demandé à l'entreprise POINT SHOW, pour l'achat et l'installation d'un vidéoprojecteur et un écran rétractable électrique.

L'estimation se monte à environ 3600€ TTC.

Le Conseil Municipal a mis un avis favorable.

La proposition sera réévaluée pour le prochain conseil.

6. Date Concert du Carillon

Le Conseil a choisi la date du 14 juillet 2021 sous réserve des conditions sanitaires.

7. Questions diverses

- a) M. MICHAUD de Suez a réalisé une étude sur l'état du réseau. Des travaux sont à prévoir, des devis devront être demandés.

- b) Elections des 20 et 27 juin 2021

Le Conseil a commencé à élaborer le dispositif d'organisation et d'accueil du public.

- c) Sécurité : la traversée du village et RN7

Suite à la réfection de la chaussée, le Conseil Municipal aborde le problème récurrent de la vitesse sur cette portion de notre village.

Il réfléchit, conformément à l'engagement pris dans sa profession de foi, à trouver des propositions pour limiter la vitesse et améliorer la sécurité des piétons. (Contrôles réguliers de la gendarmerie, nouveau passage piétons, signalétique, aménagement des bas-côtés etc.)

Les batteries des radars pédagogiques seront à changer pour un prix unitaire de 94€ TTC (Hors-pose).

- d) Porte de la salle des associations

Marie-Jeanne BLANDIN, 2^{ème} Adjointe a présenté 5 devis : Fermetures Roannaises, Omabois, JLC Menuiserie, Créabois et l'Artisanale du Bois pour remplacer la porte de la salle des associations.

Le Conseil se prononcera au prochain conseil.

- e) Mousseurs réducteurs d'eau

La commune a bénéficié à titre gratuit de mousseurs réducteur d'eau par un dispositif du Ministère de l'écologie.

- f) Changement de la douche de l'appartement : 7 rue de l'église.

Le Conseil valide à l'unanimité le devis des frères PALLUET pour le changement de la douche pour un montant de 4008.40€ TTC.

- g) Marie-Jeanne BLANDIN informe le Conseil que M. LEPROHON Dylan s'engage à réaliser la dalle du préau côté cuisine

- h) Fabienne BEAUJEU, 1^{ère} Adjointe s'engage à relancer l'entreprise Chaize pour le garde-corps de la salle des fêtes.

- i) Mobiliers salle des fêtes

En ce qui concerne le mobilier de la salle des fêtes, il a été convenu du remplacement des 12 tables demi-rondes. Le Conseil est dans l'attente, de la prise de rendez-vous avec Monsieur Chambosse pour solder le différend.

- j) Aire de jeux

La vérification de l'aire de jeux par l'entreprise Apave (groupe spécialisé dans les domaines de l'assistance, de l'accompagnement auprès des professionnels de tous types et de la formation professionnelle, entre autres dans les domaines de l'industrie et des analyses environnementales) a eu lieu. Certains éléments sont à revoir mais le Conseil Municipal décide de reporter le sujet à plus tard.

h) Malfaçons salle des fêtes

Depuis la réception des travaux, un certain nombre de malfaçons ont été mises en évidence et constatées avec Madame Troncy, architecte, responsable des travaux. A ce jour, le problème n'étant pas réglé, le Conseil envisage de mettre en demeure le cabinet en charge des travaux.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 16 juin à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.